

Objet : Compte-rendu sommaire
Réunion du neuf juillet deux mille dix-huit

=====

Etaient présents : J.-G. NAST Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS Adjoint, C. ARBEZ, V. DUMONT-GIRARD, S. GAUDY, O. MOUGIN, B. NOUGIER, R. TEDOLDI.

Etaient excusés : Ch. PROST-ROMAND procuration à J.-G. ROBEZ-MASSON, Y. BONDIER-MORET procuration à B. BOURGEOIS.

Etaient absents : F. ANTONIO, A-M. JOLY, I. BONNEVILLE.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Marché de voirie

Le Maire présente les résultats de la consultation relative au programme de réfection de la Route de la Sambine tranche ferme à réaliser en 2018, et tranche conditionnelle pour l'année 2019. Cinq entreprises ont demandé un dossier, quatre entreprises ont fait une offre. La Société Jurassienne d'Entreprise a fait l'offre économique la plus avantageuse aux vues des tableaux d'analyse des offres ou tous les critères de choix (valeurs techniques, prix, délais) ont été analysés. Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de la SJE pour un montant de 58 754.40 € TTC pour les deux tranches.

Boucherie

Le Maire rappelle l'accord passé avec M. et Mme Nicolas Cretin au sujet de la vente de l'immeuble de la boucherie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre le bâtiment pour la somme de 135 000 €, et le matériel pour 10000 €.

Vente appartement

Le Maire présente la proposition d'achat du T5-2 du 27 Grande Rue faite par Virginie Dias et Sébastien Polyn au prix de 105 000 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre cet appartement.

Personnel communal : assurance maintien de salaire

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2014 le montant de la participation communale à la mutuelle maintien de salaire est de 10 € par mois et par agent. Afin d'être en cohérence avec Arcade et avec les autres communes de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser à compter de 1^{er} janvier 2019 un forfait de 15 € par mois et par agent.

Accueil de Loisirs

Le Maire présente la réactualisation du prix des repas proposée par Mille et Un Repas. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de fixer le prix des repas enfants à 5.28 € ttc, les repas adultes à 5.70 € ttc et les pique-niques à 3.53 € ttc. Ces repas sont facturés aux parents à prix coûtant.

Le Maire présente la synthèse du Contrat Enfance Jeunesse 2017 établie par la Caisse d'Allocation Familiale.

Le Maire expose le « Plan Mercredi » qui vise à organiser des activités périscolaires riches et diversifiées. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la charte à établir pour la mise en place de ce plan.

Objet : suite du compte-rendu sommaire

=====

Borne camping-car

Le Maire rappelle la convention établie entre Arcade et la commune pour l'exploitation de l'aire de camping-car signée le 21 juillet 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à la somme de 2 € l'utilisation de la borne.

Subventions

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser :

- les subventions annuelles au CCAS, Comité des Fêtes de La Doye, Souvenir Français, Noël des personnes âgées et des enfants.
- une subvention exceptionnelle à l'Union Musicale de 1420 € pour l'organisation de la Fête Patronale et de 300 € pour l'achat d'instruments.
- une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation du bal du 14 juillet.

Espace Nordique Jurassien

Jean-Gabriel Robez-Masson présente le projet de modernisation des outils de commercialisation et de vente des domaines nordiques. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la refonte du site internet de l'ENJ mais refuse l'investissement concernant la billetterie informatique et la commercialisation en ligne, qui ne semble pas adapté à notre situation.

Souvenir Français

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à l'opération « l'Arbre aux valeurs » qui s'inscrit dans le cadre de la commémoration finale du centenaire de la Première Guerre Mondiale. Une réunion sera organisée avec les pompiers et avec la musique afin d'organiser cette manifestation.

Droit de préemption urbain

Le Maire informe le Conseil Municipal de deux droits de préemption urbain concernant une vente située, une en zone UB et une en zone UBa. Le droit de préemption n'a pas été appliqué.

Syndicat des Eaux de Bellefontaine

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau.

Engie Green

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet hydroélectrique sur les communes de Saint-Claude et Longchaumois sur le ruisseau de Pissevieille. Le Conseil Municipal autorise Engie Green à poursuivre son étude.

Mutuelle Santé Communale

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une proposition de l'offre promotionnelle santé communale présentée par AXA. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à ce dossier.

CAPEB

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier de la Capeb au sujet de suppression possible des taux réduits de TVA dans le bâtiment et ses conséquences.

Objet : suite du compte-rendu sommaire

=====

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire donne lecture d'un courrier :

• de Marion Ciréface relatif à l'organisation des Pérégrinations poétiques qui se dérouleront du 12 au 14 octobre 2018 à Longchaumois.

• de l'ASA de la Chaites.

• de Françoise Doérenbecher.

• de Jura Nordique concernant la cotisation 2017-2018

• de l'Association Humeur Bio concernant l'organisation de la foire Humeur

Bio qui aura lieu les 20 et 21 octobre 2018.

• de Marie-Christine Chauvin, Sénatrice, relatif à la désertification des centres-villes

2018

• de l'Entreprise Puget : les travaux du clocher vont débiter le 17 septembre

• des Estivales des Orgues pour l'organisation du concert du 4 août.

• concernant la 10^{ième} édition du Jour de la Nuit.

• de l'Association nationale des Mairies des Stations de Montagne au sujet de la taxe sur les remontées mécaniques.

• de « Carte Blanches Partenaires » concernant le remboursement des frais d'optique.

• de l'AMF concernant les femmes élues

• de la Fredon : bulletin de santé du végétal

Les balades découvertes du village ont lieu du 15 juillet au 26 août.

Le Maire fait part d'une demande de Christian Prost-Romand qui s'interroge sur le problème de la couverture téléphonique sur la commune. Le Conseil Municipal regrette la défaillance du réseau et prend une motion qui sera transmise au Conseil Départemental ainsi qu'à tous les opérateurs afin de les alerter sur cette problématique.

Le Maire informe le Conseil Municipal des réunions avec l'Etat et de leurs éventuelles conséquences sur l'organisation intercommunale ainsi que des conséquences pour les communes.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Semcoda souhaite abandonner les deux projets prévus (maison Roybier et nouveau bâtiment Grande Rue). Le Conseil Municipal charge le Maire d'essayer de sauver le projet de réhabilitation de la maison Roybier.

Carine Arbez informe le Conseil Municipal qu'un concours de labours est organisé par les jeunes agriculteurs le 18 août 2018, le comice agricole aura lieu le 08 septembre à La Pesse.

Le Conseil Municipal présente tous ses remerciements à Monique Samardia et souhaite une entière réussite à Noémie et Christophe Millier.

Séance levée à 0 h 45

Fait en Mairie, le 10 juillet 2018

Le Secrétaire de séance
Raphaël TEDOLDI